COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JEUDI 15 JUILLET 2021 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX

- Commune de BERT : M. VIVIER

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE Commune de DROITURIER : M. POUZERAT - Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE: M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET - Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES - Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE, pouvoir à M. PERRET Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme CHERVIN Mme PERICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER , pouvoir à Mme GONDEAU

- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER

Monsieur le Président rectifie une erreur dans le compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 : la question N°10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 est rectifiée comme suit : À l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'octroyer une subvention annuelle aux organismes suivants : 5 Clochers, Coopératives des Écoles Communautaires, FABLAB, Mission Locale Espaces Jeunes, et Conservatoire des Espaces Naturels....

Après avoir effectué cette rectification, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021.

1/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Le Conseil à l'unanimité a approuvé le compte-rendu du Bureau Communautaire du 25 Mai 2021 tenu à Lapalisse.

1/ DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION.

Monsieur le Président présente le dispositif envisagé sur la Commune de Lapalisse ainsi que sur la Zone d'Activité. La finalité recherchée est de dissuader le passage à l'acte par la présence de caméras et d'une information substantielle, de renforcer le sentiment de sécurité de la population et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

La Conférence des Maires et le Bureau Communautaire émettent à l'unanimité un avis favorable pour l'installation d'une caméra sur la ZAE « Près de la Grande Route » ; le montant restant à la charge de l'EPCI sera de 1 200 € environ.

2/ TRAVAIL EN COOPÉRATION AVEC VICHY COMMUNAUTÉ.

Des contacts avec le Président et le Directeur Général des Services ont permis d'établir des axes de travail en coopération avec Vichy Communauté :

- Rivière : sur les affluents de l'Allier et sur la Besbre.
- Mobilité : afin d'aider les salariés des 2 entités à trouver des solutions à leur problème de mobilité, afin de définir un nouveau mode de transport à la demande, qui répondrait plus aux besoins des administrés. En troisième lieu le développement du transport par des navettes de train est à étudier.

A ce propos Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE participe au Capital de RAILCOOP, comme d'autres collectivités, pour permettre la remise en service de la Ligne Bordeaux Lyon à un tarif de 38 €.

La Conférence des Maires et le Bureau Communautaire sont très favorables à cette proposition qui sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire.

- PAT: avec une reconnaissance niveau 1 attendue, une mutualisation de l'animation serait à étudier entre plusieurs EPCI d'un même bassin de vie.
- PCAET : le schéma de développement des ombrières sur les parkings réalisé par Vichy Communauté dans les communes de la Montagne Bourbonnaise pourrait être dupliqué dans les communes du Pays de Lapalisse si elles sont intéressées.
- FABLAB : le développement des FABLAB sur les territoires se réalisera dans un esprit de complémentarité.
- Économie : Notre territoire connaît les mêmes problèmes que celui de Vichy Communauté, avec peu de terrains disponibles et peu de bâtiments à louer.
- Tourisme : un travail en commun entre les Offices de Tourisme est déjà bien engagé ; une offre partagée est à concevoir.
- Sports : des échanges sur l'accueil de stages à la piscine peuvent avoir lieu afin d'optimiser l'occupation du bassin extérieur.
- Enfance jeunesse : une coopération sur les équipements de la Montagne Bourbonnaise est souhaitée, avec un accès « privilégié », ainsi que l'accès à certains produits pour le Pass Ados par exemple.
- Urbanisme : les échanges sont déjà courants entre nos services, la piste envisagée concerne plus particulièrement la dématérialisation.
- Accueil des Gens du Voyage, des Aires de Grands Passages : création d'une zone tampon envisagée.
- Opération revitalisation du Centre Bourg : un travail de coopération sur l'habitat et le commerce serait à envisager, ainsi que sur l'accueil de nouvelles populations.
- Gestion des Fonds Leader : une organisation pour la gestion de ces fonds sera à déterminer.

 Prestations juridiques : un travail en complémentarité pourra se développer avec, dans chaque EPCI, une expertise à développer.

La Conférence des Maires et le Bureau Communautaire approuvent le développement de ce mode de travail.

3/ ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - SYNTHÈSE DES DOSSIERS EN COURS.

Une synthèse du développement économique est présentée en séance afin de permettre aux élus de prendre connaissance des projets en cours :

- AGROSERVICE 2000 : Le Permis de Construire a été déposé le 26 avril, la parcelle vendue a une superficie de 9 913 m2, et une demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) va être déposée.
- MOULIN DE LA VILLE : un problème de hauteur des fenêtres au R+2 bloque actuellement le projet avec HERACLIDE. Un montant estimatif des travaux est demandé à Archi 3A sur les prescriptions émises par l'ABF : Abaissement des appuis de fenêtre des lucarnes ou déplacement des lucarnes jusqu'au droit du mur, sans modification de la corniche et du chéneau.
- CAVOK & SA des VERITES : Programme d'investissement immobilier de 295 000 € qui va bénéficier d'une AIE : 29 510€ du CD03 (Conseil Départemental de l'Allier) et 5 902 € de la CCPDL (Communauté de Communes du Pays de Lapalisse).

CAVOK a un projet d'investissement immobilier d'un montant de 2 700 000 € HT, et va déposer une demande d'AIE.

- PROJET D'HOTEL: Le Groupe SIGHOR souhaite implanter un hôtel avec la création de 15 emplois, et a adressé une lettre d'engagement pour acquérir une parcelle aménagée au prix de 12 € le m2, d'une superficie d'environ 11 500 m2, et une parcelle non aménagée à l'arrière, au prix de 7 € le m2 pour une superficie d'environ 10 600 m2. Le plan de bornage est en cours.
- PROJETS HUILERIE : Ils procèdent au rachat de 2 bâtiments de l'ex-lycée agrīcole : le grand bâtiment qui avait les salles de classes et le bâtiment d'accueil. Ils construisent également un nouveau bâtiment, pour une enveloppe approximative de 1 600 000 €. Une demande d'AIE va être déposée pour ce projet.
- CAMPINAMBULLE: Ils réalisent des kits d'aménagement amovibles pour transformer les véhicules en camping-car. Installée à St Gérand le Puy actuellement, la société en plein développement manque de place et envisage de racheter les locaux d'AGROSERVICE à Rosières. Ils sollicitent une AIE pour un investissement de 550 000 € et devraient signer un compromis dès le mois prochain.
- PROJET DE METHANISEUR : ENGIE Bioz poursuit son projet d'installer un méthaniseur à proximité de TRADIVAL. L'emplacement sera réétudié.
- FROID ET SERVICES : ils s'engagent à acquérir un terrain de 6 000 m2 en ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE. Le bornage de la parcelle a été réalisé.

4/ MISSION LOCALE ESPACE JEUNES.

Les différents dispositifs de la Mission Locale sont présentés : Dispositif PACEA, Garantie JEUNES, Projet Personnalisé d'accès à l'Emploi, Insertion par l'activité économique, accompagnement social, relation entreprise,....

48 jeunes de la Communauté de Communes ont été suivis par la Mission Locale en 2020. Les formations dispensées sont nombreuses mais il y a un manque de suivi sur le devenir des jeunes en fin de formation : par exemple, sur le territoire, que deviennent les 44 jeunes en CDD ? Ce point est à approfondir. Concernant la formation des jeunes, il existe d'autres structures : Monsieur LASSALLE présente le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) TRANSPORT ET LOGISTIQUE D'AUVERGNE, qui forme des candidats au transport, avec le permis à la clé et un emploi.

5/ CONSEILLER NUMÉRIQUE.

Monsieur le Président présente l'organisation du poste de conseiller numérique ; le recrutement de la personne titulaire du poste est finalisé ; Réjane MALGRAS commencera son contrat mi juin. Les élus émettent un avis favorable pour la mise en place d'interventions dans leurs communes respectives.

Ils transmettront leurs besoins à Magalie CARTON dans le cadre du fonctionnement de la Maison France Service. Le planning prévisionnel prévoit 2 demi-journées d'intervention dans les communes : le mardi et le vendredi. Le Conseiller Numérique aura une période de formation en début de contrat ; la durée sera déterminée après une évaluation de ses aptitudes. Son planning pourra être actualisé en fonction des besoins.

6/ PISCINE COMMUNAUTAIRE DE LAPALISSE.

Un point sur les travaux est réalisé, avec des discordances sur certains points, une qualité de finition qui n'apporte pas satisfaction pour l'instant. Une pré-réception est programmée le 31 mai, l'ouverture de l'ESPACE AQUATIQUE PAYS DE LAPALISSE est programmée pour le 1er juillet et le futur planning de fonctionnement est présenté aux élus.

Pendant l'été, elle sera ouverte de 11h30 à 19h30 du lundi au samedi et de 11h à 19h le dimanche. Une visite du site sera proposée aux élus avant l'ouverture au public.

7/ INFORMATIONS:

A - RÉVISION DU PLUI - COPIL - DÉSIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS.

Monsieur le Président rappelle aux élus que les communes doivent désigner 2 représentants pour le Comité de Pilotage du PLUi.

B - PACTE DE GOUVERNANCE - POINT SUR LE RETOUR DES DÉLIBÉRATIONS.

Un point est réalisé sur les délibérations communiquées à la Communauté de Communes, quelques délibérations n'ont pas encore été transmises.

C - TOURISME - POINT SUR LES ANIMATIONS ESTIVALES.

L'offre prévisionnelle des animations proposées par l'Office de Tourisme est jointe au présent compte rendu.

D - FRILAP - LITIGES AVEC LES ENTREPRISES.

M. Alain LASSALLE présente à l'assemblée les orientations retenues suite à la réunion organisée avec les entreprises ce jour même. 2 litiges ont fait l'objet d'un recours en référé, l'un concerne le dallage qui se fissure et est poreux, l'autre concerne le sprinklage qui a gelé en raison d'un défaut d'isolation.

Le problème du dallage n'est pas résolu à ce jour, des analyses du sol vont être réalisées par carottage.

Concernant le sprinklage, il y a urgence car le dispositif est obligatoire pour le maintien des assurances. L'expertise démontre que seules 2 boules de sprinklage sont à changer : les entreprises sont d'accord pour réaliser les travaux rapidement et remettre en service l'installation.

Le Conseil à l'unanimité a approuvé le compte-rendu du Bureau communautaire du 07 Juillet 2021 tenu à Lapalisse.

1/ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE).

Il convient de signer un protocole avant le 14 juillet 2021 définissant les orientations et les modalités d'élaboration du CRTE de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE et précisant les instances de la gouvernance de ce contrat.

Mme SALICHON-SUROT du bureau d'études CDHU a présenté une analyse du territoire, avec ses atouts et ses faiblesses, que les élus présents ont complétée et validée, selon les 3 axes que sont la transition écologique et énergétique, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale territoriale. Le document dans sa version corrigée est joint au présent compte rendu.

Les échanges ont permis de déterminer les objectifs et de compléter les actions à mener pour chaque orientation. Des fiches projets seront transmises à chaque commune afin d'apporter toutes les précisions nécessaires concernant les programmes communaux, pour les inclure dans le CRTE; ces fiches projets seront à retourner avant le 31/08 afin de permettre la rédaction du contrat. Les communes ont tout intérêt à intégrer leurs projets dans ce CRTE qui permettra à l'État de planifier ses financements qui pourront relever de plans de relances, d'appels à projets,... plus intéressants pour les collectivités que les lignes sectorielles classiques.

Le projet de protocole a été validé par l'ensemble des élus présents et est annexé au compte-rendu.

Une réunion sera programmée pendant la 2ème quinzaine de septembre pour travailler en ateliers thématiques.

2/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT). (M. PERROT est parti de la séance)

En application de l'article 157 de la Loi ELAN (du 23 Novembre 2018), une ORT peut être signée entre l'État, l'EPCI, les communes membres, et tout opérateur public ou privé susceptible d'apporter son soutien (EPF SMAF, Conseil Départemental, ANAH, CAUE).

Il conviendra de définir un périmètre d'ORT, de définir précisément les secteurs d'intervention opérationnels. Cette ORT est un outil qui est lié à l'intégration de la Commune de LAPALISSE dans le dispositif PETITES VILLES DE DEMAIN.

Les effets d'une ORT sont :

- de renforcer l'attractivité commerciale du centre ville ;
- de favoriser la réhabilitation de l'habitat : réalisation d'une OPAH ou d'une OPAH-RU, éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien (aide fiscale);
- de mieux maîtriser le foncier ;
- de faciliter les projets à travers les dispositifs expérimentaux.

Les étapes pour construire une ORT sont :

- Définir un périmètre et un projet de revitalisation du territoire : il est proposé dans un premier temps de définir la limite de l'ORT à la Commune de LAPALISSE ; l'étude pour réaliser le projet de revitalisation sera dans ce cas un complément de l'étude en cours, ce qui permet de signer la convention avant septembre 2022 (délai de 18 mois maximum après signature de la convention PETITES VILLES DE DEMAIN). Ce périmètre peut être modifié pendant la durée de la convention ;
- Préciser le contenu de la convention (durée, secteurs, calendrier, financements des actions et gouvernance);
- Faire délibérer l'intercommunalité et la ville principale ;
- Signer la convention.

Une rencontre sera prochainement établie avec l'ANAH pour déterminer quels sont les financements requis pour chaque type d'opération (PIG, OPAH, OPAH-RU) car ce sont des dispositifs avec des degrés d'intervention différents.

Si des communes sont intéressées par des opérations précises dans leur cœur de bourg sur de l'habitat, elles sont invitées à le faire savoir.

Des précisions seront apportées lors du prochain Bureau Communautaire – Conférence des Maires en septembre.

Les élus estiment que ce dispositif est intéressant, ils souhaîteraient avoir une information plus complète et que le périmètre puisse éventuellement être étendu à plusieurs communes.

B/ QUELQUES INFORMATIONS:

- La réalisation de la 15ème édition de la manifestation embouteillage est programmée pour le samedi 9 octobre 2021, si les conditions sanitaires le permettent.
- Un marché de producteurs se déroulera ce soir même sur l'Esplanade Maréchal de Lapalisse à 18H00.
- Réouverture de la piscine de BERT vendredi 9 juillet ; la date de réouverture de celle de LAPALISSE n'est pas connue à ce jour en raison de problèmes de fonctionnement non résolus par les entreprises.

2/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de conclure l'avenant n°2 au marché public global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse, surcoût COVID, fourniture et pose ossature métallique + plafonds en fibre de bois dans les vestiaires, reprise tuyauterie refoulement bassin, pour un montant total de 20 250,50 € TTC.

- de conclure avec la société SEMA un protocole transactionnel pour la réparation des désordres de la piscine

de Bert, avec un montant de 13 461,60 € TTC à la charge de la Communauté de Communes.

- de modifier la régie de recettes de la Médiathèque du Pays de Lapalisse afin de permettre le paiement par carte bancaire via un Terminal de Paiement Électronique et ouvrir un compte de Dépôts de Fonds auprès du Trésor Public pour cette régie,

- d'actualiser les prix de vente des produits souvenirs de la boutique de l'Office de Tourisme à compter du 1er

mai 2021,

- de mettre à disposition le camion VOLVO immatriculé 1636 TZ 03, appartenant à la Communauté de Communes, avec un chauffeur au profit de la commune de Barrais-Bussolles les 5 et 6 Juillet 2021 au tarif de 300 € la journée,

- de modifier, à compter du 1er Juin 2021, la grille tarifaire au TELECENTRE pour la location de la salle de

réunions, du bureau individuel situé au 1er étage et de l'espace de travail partagé,

- d'attribuer, après avis favorable du Comité d'attribution, une aide maximale de 6 368 € à la Fonderie L'Hullier via la SCI DES JONCS pour la rénovation des bâtiments situés Route de Dompierre à Lapalisse, au titre du dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprises – en partenariat avec le Conseil Départemental.

- d'autoriser l'encaissement d'un don de la part de la Mission Action Grand Passage d'un montant de 380 € en dédommagement des frais de collecte des ordures ménagères résultant de leur installation sur un terrain

communautaire sans autorisation,

- de proposer les tarifs d'animation de l'Office de Tourisme liés à la découverte du territoire à compter du 21 Juin 2021 Découverte du Moulin de Montciant et des plantes environnantes, animations pêche, spectacles de l'été pour les enfants de 6 à 14 ans,
- d'effectuer un virement de crédits de 10 300 € du chapitre 020- dépenses imprévues vers l'opération 287 ; travaux divers 2021,
- de conclure l'avenant n°3 au marché public global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse afin de prendre en charge des surcoûts liés au COVID pour un total de 6 332,50 € TTC,

- d'attribuer à l'Entreprise EIFFAGE route Centre Est, le marché relatif aux travaux de réfection de la voirie

communautaire pour un montant de 100 310,82 € TTC,

- de proposer, dans le cadre de la mise en place de nouveaux services à l'Office de Tourisme, les tarifs d'animation à compter du 29 Juin 2021 Visite de l'Huilerie et apéritif terroir,
- d'autoriser l'encaissement d'un don de la part de la Mission Action Grand Passage d'un montant de 150 € en dédommagement des frais de collecte des ordures ménagères résultant de leur installation sur un terrain communautaire sans autorisation pour la période du 20 au 27 Juin 2021,

- d'actualiser les tarifs applicables pour la piscine Communautaire de Lapalisse à sa réouverture prévue en Juillet 2021,

- d'autoriser Mme Lise SALMON à occuper une emprise de 25 m² au camping de Lapalisse, appartenant au domaine public de la Communauté de Communes, pour y installer un foodtruck tous les vendredis soirs du 16 Juillet au 16 Septembre 2021,
- d'autoriser Mme Lise SALMON à occuper une emprise de 25 m² à l'Espace aquatique du Pays de Lapalisse, appartenant au domaine public de la Communauté de Communes, pour y installer un foodtruck tous les jours à compter de l'ouverture de la piscine jusqu'à la fermeture du bassin extérieur,

- d'effectuer un virement de crédits de 400 € du chapitre 020- dépenses imprévues vers l'opération n°284 ; voirie communautaire 2021,

- décide de désigner la SELAS de BODINAT-ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » dans la procédure à engager devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon en annulation du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 25/05/2021, en ce qu'il a rejeté sa requête en annulation de l'arrêté du Préfet de l'Allier, accordant à la SNC FERME EOLIENNE D'ANDELAROCHE l'autorisation unique d'installer et d'exploiter un parc éolien et de régler le montant de la dépense correspondante qui s'élève à 2 000 € HT,
- décide en fonction de la crise sanitaire liée au COVID 19, de modifier pour la piscine communautaire de Bert pour la saison estivale 2021 le règlement intérieur, le plan d'organisation de la surveillance et des secours et de créer un protocole sanitaire.

3/ TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS.

- Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications suivantes au tableau des effectifs :
- création d'un poste d'agent social principal de 2ème classe
- transformation d'un poste d'agent social en poste d'agent social principal de 2ème classe à temps complet,

Création d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) dans la limite de 30 heures maximum,

- Création de 3 contrats d'adjoint d'animation à temps non complet et création de 3 contrats d'adjoints techniques à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité pour le fonctionnement de la cantine scolaire.

4/ RAPPORT ANNUEL 2020 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation du rapport d'activités de l'année 2020 et de sa partie financière. Il sera communiqué à chaque commune adhérente qui le présentera devant son conseil municipal.

5/ APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI POUR DÉCLARATION DE PROJET N°3. CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE BOIS TRAYON À ST PIERRE-LAVAL.

La mise en compatibilité du PLUi pour déclaration de projet concernant le renouvellement et l'extension de la carrière de bois trayon à SAINT-PIERRE-LAVAL est approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

6/ PRESCRIPTION DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI PAR LA DÉCLARATION DE PROJET N°4 CONCERNANT L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS PRÈS DE LA GRANDE ROUTE À LAPALISSE.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLUi pour le classement de l'emprise de la parcelle ZM4, à aménager, qui est située, en zone AUc depuis plus de 9 ans et également en zone A. Ce classement permettra l'extension de la Zone d'Activités Sud Allier qui n'a actuellement plus que 2,5 ha de terrains aménagés disponibles, afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises, générant la création de nouveaux emplois participant au développement et à la dynamisation du territoire. Un registre de concertation sera mis en place au siège de la Communauté de Communes.

7/ EPF - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER.

Pour l'acquisition des parcelles ZM4 sur la Commune de LAPALISSE et ZI10 sur la Commune de PERIGNY, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier d'Auvergne, elle permettra à l'EPF de procéder à l'acquisition de ces parcelles. Une convention de gardiennage sera conclue avec l'EPF pour permettre à l'EPCI de réaliser les opérations d'aménagement sur la parcelle ZM4.

8/ MODIFICATION DES STATUTS - MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la modification des statuts qui comprend :

- l'ajout de la compétence Action Sociale dont l'intérêt communautaire se définit par « l'Organisation et Mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire ».
- la suppression de la catégorie des compétences optionnelles qui sont intégrées dans la catégorie des compétences supplémentaires, en application de l'article 13 de la loi Engagement et Proximité N°2019-1461 du 27 décembre 2019,

9/ PROJET RAIL COOP - PARTICIPATION.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'entrée de la Communauté de Communes au Capital de RAILCOOP à hauteur de 0,50 € par habitant. Cette entreprise coopérative remet sur rail la ligne Bordeaux-Lyon ; dans le cadre du développement des mobilités il est important que l'EPCI participe à ce projet en soutien au développement du fret ferroviaire et d'une offre voyageur dans le département.

10/ TERRAIN D'HONNEUR AAL - DÉNOMINATION.

Le Conseil Communautaire émet un avis très favorable à la dénomination du terrain d'honneur « terrain Abel CHERVIER » suite à la proposition de l'Association Amicale Lapalissoise, en accord avec la famille et en hommage à son investissement pour le club et pour son entreprise, L'Huilerie CHERVIER, qui a une renommée internationale aujourd'hui.

11/ TRAVAUX D'EXTENSION DE L'AUBERGE DES MARRONNIERS À BILLEZOIS – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'octroi d'un fonds de concours d'un montant maximum de 12 432 € en soutien à la Commune de BILLEZOIS pour la réalisation des travaux d'extension de l'Auberge des Marronniers, au titre du dernier commerce de la Commune. Le montant total des travaux envisagés par la Commune de BILLEZOIS s'élève à 89 989,54 € HT.

12/ CUISINE COMMUNE AVEC L'EHPAD – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES.

Pour le fonctionnement de la Cuisine Commune, en parfaite coopération avec l'EHPAD François GREZES, le conseil communautaire nomme M. Jean Marc BRUNIAU et Mme Delphine THEVENOUX pour représenter la Communauté de Communes au sein du Comité de suivi et du Comité d'élaboration des menus.

La convention de groupement de commandes est approuvée à l'unanimité.

13/ MÉDIATHÈQUE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR - MODIFICATION.

La nouvelle rédaction du règlement intérieur de la médiathèque simplifiée, actualisée et abrégée est approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

14/ MÉDIATHÈQUE - NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE.

La nouvelle grille tarifaire présentée au Conseil Communautaire est approuvée à l'unanimité ; elle intègre des tarifs spécifiques pour les comités d'entreprises, et intègre également les paiements par Carte Bancaire.

15/ MÉDIATHÈQUE - BRADERIE DE LIVRES 2021.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité la médiathèque à organiser une braderie de livres le 9 octobre 2021, le jour de l'embouteillage, afin d'écouler le stock de livres qui ne sont plus mis en prêt.

16/ CRÈCHE DE LAPALISSE - MODIFICATION DE L'ADRESSE SUITE À NUMÉROTATION.

Le Conseil Communautaire acte à l'unanimité la nouvelle adresse de la crèche de LAPALISSE - N° 17 de la rue du 3ème millénaire – suite à la numérotation des rues de LAPALISSE, pour l'intégrer dans les différents documents réglementaires.

17/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES (ALP) - MODIFICATION.

Suite à proposition de modification des horaires des écoles de LAPALISSE afin de les uniformiser, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la modification du règlement des ALP pour la rentrée scolaire 2020/2021. Les horaires de fonctionnement des ALP seront identiques pour les 2 écoles de LAPALISSE : de 7h15 à 8h30 et de 16h20 à 18h30.

18/ ÉVÉNEMENTS 2021 - PARTENARIATS EXTÉRIEURS.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la grille de partenariat présentée pour la future édition de l'embouteillage. Pour les 2 spectacles de l'été, le conseil communautaire décide de laisser les partenariats libres, permettant à chaque entreprise de soutenir ces événements en fonction de leurs souhaits et de leurs possibilités.

19/ EMPRUNTS 2021 - CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER.

Le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission des finances et décide à l'unanimité de choisir le Crédit Agricole pour la contractualisation d'un prêt de 200 000 € destiné à financer les programmes de réhabilitation de la piscine communautaire de LAPALISSE et de réalisation de la cuisine centrale avec l'EHPAD.

Cet emprunt sera réalisé sur une durée de 15 ans, à un taux fixe de 0,71%, avec 200 € de frais de dossier.

20/ CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS « RÉGION UNIE » - AVENANT N°2.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'avenant N°2 à la convention de participation au fonds « région unie » qui prend en considération les agriculteurs impactés par le gel comme bénéficiaire de l'avance remboursable.

21/ DECISION MODIFICATIVE N°1.

Les virements de crédits suivants sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante :

BUDGET GENERAL:

Virement de 100 000 € sur le programme N°242 (Aides économiques aux entreprises) et de 4 500 € sur l'article 261 (participation au capital de RAILCOOP) prélevés sur le programme N° 258 (provisions).

BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL DE SAINT ETIENNE DE VICQ

Affectation de 1 200 € sur le nouveau programme N° 21 (Machine à glaçons), prélevés sur le programme N°15 (provision pour travaux)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Ajout de 100 € sur l'article 673 pour rembourser à la Commune de Saint-Christophe (86230) une taxe de séjour perçue à tort en 2020, prélevés sur l'article 60628.

22/ QUESTIONS DIVERSES.

I - CESSION DE TERRAIN ZAE SUD ALLIER - MODIFICATION IDENTITE ACQUEREUR PARCELLE ZA 86

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la cession de cette parcelle, dans les conditions définies dans la délibération prise le 13 avril 2021, à la SH LAPALISSE, dont le Directeur est M. Jean Guy SIRET, en lieu et place du groupe SIGHOR.

II - RAPPORT DU SICTOM SUD ALLIER

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport 2020 établi par le SICTOM SUD ALLIER et par la société LUCANE. Il est consultable sur le site www.sictomsudallier.fr >>> Communes >>>> rapports annuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h36.

Fait à Lapalisse, le 20 juillet 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

> J. de CHABANNES, de la Communauté de Communa

Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »